MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE- UN BUT-UNE FOI

SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI



Initiative pour la Transparence des Industries Extractives Mali

> COMPTE RENDU DE LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI DE L'ANNEE 2019

> > Date et lieu: DNGM, le 26 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf et le jeudi vingt-six décembre de 10h 15 à 15h 011, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM), la quatrième session ordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali au titre de l'année 2019.

La rencontre était présidée par Monsieur Lamine Alexis DEMBELE, Chef de Cabinet du ministre des Mines et du Pétrole.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. Présentation de compte rendu de la session du12 septembre 2019 ;
- 2. Examen et validation des Plans Annuel 2020 et de Travail Opérationnel du 1er semestre 2020 ;
- 3. Echange sur les critères d'attribution des titres miniers ;
- 4. Questionnaire de l'ITIE sur la validation des pays de mise en œuvre;
- 5. Questionnaire de l'ITIE sur la lutte contre la corruption, l'évaluation de l'impact de l'ITIE et la transition énergétique ;
- 6. Projet d'arrêté interministériel sur la rémunération des membres du comité de Pilotage ;
- 7. Divers.

I. Ouverture de la séance :

Après les salutations d'usage, la liste de présence a été contrôlée ce qui a permis dénombrer une présence de 28/33 montrant que le quorum est largement atteint. Le Président a ouvert la séance et a présenté les points inscrits à l'ordre du jour. Il a été décidé de reporter l'examen de deux (02) points relatifs aux questionnaires de l'ITIE à la session prochaine du Comité de Pilotage ITIE. Les autres points inscrits à l'ordre du jour ont adopté à l'unanimité.

II. Déroulement des travaux :

Les membres du Comité de Pilotage ont analysé les points retenus à l'ordre du jour. De cette analyse, il ressort :

2.1. Présentation du compte rendu de la session du12 septembre 2019:

Après lecture et amendement, le compte rendu de ladite session a été adopté sous réserve de la prise en charge des observations formulées par les participants.

2.2. Examen et validation des Plans Annuel 2020 et de Travail Opérationnel du 1er semestre 2020 :

Conformément à la Décision N°2019 000173/MMP du 26 septembre 2019 portant mise en place de la commission ad hoc chargée d'élaborer le projet du Plan Triennal de Travail 2020-2022, le Plan Annuel de Travail 2020 et le PTO 2020, lesdits plans ont été examinés et validés comme suit :

a) Plan de Travail Annuel 2020:

La commission ad hoc chargée de produire le projet du plan de travail 2020 a mandaté Monsieur Nouhom DIAKITE de présenter ledit projet aux participants, après discussion, les observations suivantes ont été formulées :

- la prise en compte des axes stratégiques (environnement et genre);
- la suppression de la commission ad hoc chargé d'élaborer le Rapport Annuel d'Avancement 2019 qui revient au Secrétariat Permanent ;
- la mise en concordance des activités du PA et du PTO.

Ce projet a été adopté sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les membres du Comité de Pilotage et Monsieur DIAKITE s'est chargé de prendre en charge les observations dans le plus bref délai.

b) Plan Opérationnel du 1er semestre 2020 :

Le Projet du plan opérationnel du 1^{er} semestre 2020 soumis à l'appréciation des membres du Comité de Pilotage a été validé sous réserve de la prise en compte de quelques observations de forme.

2.3. Questionnaire de l'ITIE sur la validation des pays de mise en œuvre : stratégie du Conseil d'Administration et l'avenir de la Validation.

Le Comité de Pilotage a reporté l'examen et la validation de ces questionnaires à la prochaine session prévu le 06 janvier 2020 afin de recueillir les réponses de différents collèges.

2.4 Echange sur les critères d'attribution des titres miniers:

Conformément au code minier de 2012 et son décret d'application, les critères techniques et financiers suivants ont été considérés dans le processus d'octroi/ transfert des permis : Titres, diplômes et références professionnelles des cadres du demandeur ou de l'entreprise chargée du suivi et de la conduite des travaux ;

La liste des travaux d'exploration et/ou de recherche auxquels le demandeur ou l'entreprise chargée du suivi et de la conduite des travaux au cours des trois (03) dernières années, accompagnée d'un descriptif sommaire des travaux les plus importants ;

Une déclaration bancaire appropriée;

Trois derniers bilans et comptes de résultat du demandeur et un exemplaire de ses statuts.

La procédure appliquée pour l'octroi et le transfert des titres miniers a suivi le principe « Premier venu. Premier servi ».

Le Comité de Pilotage a analysé l'échantillon des titres miniers octroyés ou transférés en 2017 en considération des critères techniques et financiers qui y sont appliqués.

Le comité de Pilotage a constaté que malgré l'absence des capacités techniques et financières, la commission technique chargée d'examiner les demandes de titres juge souvent le dossier du demandeur pertinent et octroie le titre ;

Également il existe des titres miniers examinés et accordés par la commission mais ne figurant pas sur la liste des titres octroyés ou transférés, communiquée par la DNGM (Réf PV de la commission d'examen);

En conclusion il a été demandé au Secrétariat Permanent de continuer à travailler avec la DNGM afin de mettre à la disposition de l'ensemble des PV de la commission chargée de l'examen des demandes de titres portant sur l'échantillon analysé par le Comité de Pilotage afin de pouvoir se prononcer sur l'efficacité et l'efficience des procédures d'octroi.

La prochaine rencontre est prévue le 06 janvier 2020.

La représentante de la Primature au Comité de Pilotage a informé qu'aucune demande de titre ne sera plus soumise à la signature du Premier ministre sans les PV de la commission chargée de l'examen des titres.

2.5. Projets d'arrêté interministériel sur la rémunération des membres du Comité de Pilotage:

Le projet d'arrêté interministériel a été approuvé par la commission ad hoc fixant le niveau de rémunération des membres du Comité de Pilotage et de ses commissions techniques de travail.

Ce projet d'Arrêté interministériel a fait ressortir les points suivants :

- $100\ 000\ \text{FCFA}$ comme indemnité forfaitaire par session ordinaire et par membres du Comité de Pilotage ;
- 75 000 FCFA comme indemnité forfaitaire par session extraordinaire et par membres du Comité de Pilotage ;
- 15 000 FCFA pour les membres des commissions de techniques par activité choisi du PTO.

Le Président de séance a décidé de suivre la finalisation de ce projet d'Arrêté Interministériel jusqu'à son introduction dans le circuit de signature. Une commission restreinte a été mise en place pour peaufiner le projet d'arrêté.

2.6. Recommandations:

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- tenir chaque année, une session spéciale du Comité de Pilotage ITIE au troisième trimestre afin d'examiner et valider les conclusions et recommandations de l'atelier annuel sur le suivi des recommandations des rapports ITIE;
- envoyer le projet d'ordre du jour de session du Comité de Pilotage ITIE aux membres dudit comité avant la tenue de ladite session;
- évaluer la mise en œuvre des activités du PTO chaque trois (03) mois le plan annuel de travail chaque six (06) mois;
- diligenter la mise en place des commissions de travail ;
- diligenter le projet de décret sur la divulgation des propriétaires réels des entreprises avant mars 2020.

III. Divers:

Le Secrétaire Permanent a informé le Comité de Pilotage sur les points ci-après :

- la tenue de la première session extraordinaire du Comité de Pilotage prévue le 06 janvier 2020 sur le projet de rapport de cadrage sur l'étude portant l'impact de la mise en œuvre du processus ITIE au Mali;
- le processus de sélection du cabinet pour la production des rapports ITIE 2017 et 2018 est en cours, huit (08) cabinets avaient postulés, dont trois (3) ont été retenus et classés par qualité du dossier après analyse des offres. Le chronogramme portant sur les étapes du processus de signature avec le consultant est attendu incessamment;
- les offres portant sur l'étude de la traçabilité des revenus des transferts infranationaux ont été jugées infructueuses malgré les dépôts de dossiers de neuf (09) cabinets. Les TDR seront revues pour assouplir certains critères afin de relancer la consultation encore;
- le renouvellement des commissions techniques du Comité de Pilotage a commencé, une correspondance a été envoyée aux deux (2) collèges afin de désigner leurs représentants dans les différentes commissions techniques. Le Secrétariat Permanent va envoyer une correspondance au collège de l'administration publique et aux structures ressources afin de siéger dans les différentes commissions;
- le processus de recrutement de l'expert en communication est en cours et il est suivi de près par Madame le ministre;
- le paiement de montant forfaitaire pour les déplacements de sessions du Comité de Pilotage est en retard car le trésor n'a pas fini le traitement de dossier;
- les démarches qui ont été entreprises par le Secrétariat Permanent pour l'hébergement de registre sur la propriété réelle. Une note technique a été élaborée décrivant tout le processus du début à maintenant et envoyée aux différents collèges pour informer de l'état d'avancement de la mise en place du registre sur la divulgation des propriétaires réels des entreprises extractives. Un projet de Décret portant sur la divulgation des propriétaires réels des industries extractives a été inscrit dans le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) pour le premier semestre 2020.

Le président de la commission communication et publication a reproché trois (03) faits :

- les outils de visibilité de l'ITIE ont été confectionnés sans l'avis de la commission communication;
- le voyage en République Démocratique du Congo n'est ni dans le PA ni dans le PTO et ne respecte pas la composition tripartite du Comité de Pilotage;
- le voyage au Sénégal a été discuté en Comité de Pilotage est que le représentant de la Section des Comptes de la Cour Suprême devrait être associé à ce voyage.

Le Secrétaire Permanent de l'ITIE a donné des éclaircissements sur ces trois (03) points qui en réalité étaient dû à une mauvaise compréhension les faits.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a clôturé les travaux en remerciant les uns et les autres pour les contributions de qualité qui ont été formulées lors de cette session.

Permanent

Le Rapporteur

Secrétaire Permanent

ITIE-Mali

Django Mady COULIBA

Chevalier de l'Ordre National

Le Président de séance

Chef de Cabinet du ministre des Mines et du Pétrole

Lamine Alexis DEMBELE
Chevalier de l'Ordre National